

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Guides Pavin Sancy – Les Accompagnateurs en Montagne et Guides Touristiques de Super-Besse

Dernière mise à jour : 10 MARS 2026

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre :

GUIDES PAVIN SANCY

Syndicat Local loi 1884

54E Galerie Marchande – 63610 SUPER-BESSE

Tel : 07.64.39.22.40

Email : contact@guidespavinsancy.fr

SIRET : 922 794 466 0001

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : HDI Global SE Tour Trinity – 1Bis place de la Défense
– CS 20298 - 92035 Paris la Défense cedex /Contrat N°76960765-30026

Ci-après dénommé « le Prestataire »

et toute personne physique ou morale procédant à la réservation d'une prestation, ci-après dénommée « le Client ».

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

1. Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire propose et vend des prestations d'encadrement d'activités de pleine nature et d'accompagnement en montagne.

Ces prestations sont réalisées par un ****Accompagnateur en Moyenne Montagne diplômé d'État****, titulaire des qualifications professionnelles requises pour l'encadrement d'activités de randonnée et de découverte du milieu montagnard.

2. Prestations proposées

Les prestations proposées peuvent inclure notamment :

- * randonnées pédestres accompagnées / parcours d'orientation
- * sorties raquettes à neige / construction d'igloo
- * vtt/ vttae / trottinette électrique
- * découverte du milieu naturel et de la faune et flore
- * sorties thématiques (géologie, volcanisme, patrimoine naturel)
- * encadrement de groupes (familles, associations, scolaires, entreprises)
- * activités sur mesure ou privatisées
- * excursion touristique / guidage touristique

Ces activités traitent l'encadrement, la formation et l'animation, pratiquées toute l'année.

Ces activités sont liées aux prérogatives de l'Accompagnateur en Moyenne Montagne / code du sport

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000038608783/2019-09-01>, et si l'activité l'exige aux prérogatives d'un autre diplôme professionnel.

Les prestations sont réalisées dans le respect de la réglementation en vigueur applicable aux ****activités physiques et sportives en milieu naturel****.

3. Réservation

La réservation peut être effectuée :

- * via le site internet
- * par courrier électronique
- * par téléphone
- * par l'intermédiaire d'un partenaire ou office de tourisme.

La réservation devient définitive après :

- * confirmation par le Prestataire
- * et, lorsque demandé, réception d'un ****acompte****.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser une réservation en cas d'indisponibilité ou de conditions incompatibles avec la sécurité de l'activité.

4. Tarifs

Les prix sont indiqués en ****euros TTC****.

Les tarifs comprennent uniquement l'encadrement de l'activité par un accompagnateur diplômé, sauf mention contraire.

Sauf indication contraire, les prix n'incluent pas :

- * transport
- * hébergement
- * restauration
- * location de matériel
- * assurances personnelles
- * remontées mécaniques
- * frais personnels

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la réservation.

5. Modalités de paiement

Le paiement peut être effectué :

- * par virement bancaire
- * en espèces
- * par chèque
- * par paiement en ligne

Un acompte peut être demandé pour confirmer la réservation.

Sauf accord particulier, le ****solde de la prestation est payable au plus tard le jour de l'activité****.

6. Conditions physiques et participation

Les activités proposées se déroulent en ****milieu naturel montagnard****, pouvant présenter des risques

inhérents (relief, météo, terrain irrégulier).

Le Client déclare :

- * être en bonne condition physique pour participer à l'activité
- * ne présenter aucune contre-indication médicale
- * informer le guide de tout problème de santé pouvant affecter sa participation.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser la participation d'une personne dont :

- * la condition physique est jugée insuffisante
- * l'équipement est inadapté
- * le comportement compromet la sécurité du groupe.

Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être exigé.

7. Équipement

Chaque participant doit disposer d'un équipement adapté à l'activité et aux conditions météorologiques.

Une ****liste d'équipement recommandé**** peut être fournie lors de la réservation.

Le Prestataire peut refuser la participation d'un client dont l'équipement serait insuffisant pour garantir la sécurité.

8. Annulation par le client

Toute annulation doit être communiquée par écrit (email ou message).

Les frais d'annulation suivants peuvent être appliqués :

- * plus de 7 jours avant la sortie : remboursement intégral
- * entre 7 jours et 48 heures avant : 50 % du prix
- * moins de 48 heures avant : 100 % du prix

En cas de ****non-présentation au rendez-vous****, la prestation est due en totalité.

9. Annulation ou modification par le prestataire

Les activités se déroulant en milieu naturel, le Prestataire peut être amené à ****modifier, adapter ou annuler**** une sortie pour des raisons de sécurité, notamment :

- * conditions météorologiques défavorables
- * risques naturels
- * niveau insuffisant des participants
- * nombre minimum de participants non atteint
- * problème de santé ou indisponibilité de l'accompagnateur en montagne
- * cas de force majeure

Dans ce cas, le Prestataire proposera :

- * une modification du parcours – un changement d'itinéraire
- * un report de la sortie

* ou un remboursement intégral.

La décision appartient exclusivement à l'accompagnateur responsable de la sortie

10. Retard des participants

Les participants doivent se présenter **à l'heure au lieu de rendez-vous**.

En cas de retard supérieur à 30 minutes, le départ pourra être maintenu sans les participants retardataires.

La prestation restera due.

11. Assurance

Le Prestataire est couvert par une **assurance responsabilité civile professionnelle** pour l'encadrement des activités.

Cette assurance couvre les dommages causés aux participants dans le cadre de la responsabilité professionnelle de l'accompagnateur en montagne.

Il est fortement recommandé aux participants de disposer :

- * d'une assurance responsabilité civile personnelle
- * d'une assurance individuelle accident
- * d'une assurance assistance / rapatriement.

12. Responsabilité

Le Prestataire ne peut être tenu responsable :

- * d'un accident résultant du non-respect des consignes de sécurité
- * d'un équipement inadapté
- * d'une condition physique insuffisante
- * d'un comportement dangereux du participant
- * d'un événement imprévisible lié au milieu naturel.

Chaque participant reste responsable de sa propre sécurité et doit respecter les consignes de l'accompagnateur en montagne.

13. Force majeure

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution ou de modification des prestations résultant d'un cas de **force majeure**, notamment :

- * conditions météorologiques extrêmes
- * catastrophe naturelle
- * fermeture administrative
- * accident grave
- * événement imprévisible indépendant de la volonté du prestataire.

14. Droit à l'image

Des photographies ou vidéos peuvent être prises lors des activités pour les supports de communication du Prestataire (site internet, réseaux sociaux, brochures).

Sauf opposition écrite du participant, ces images peuvent être utilisées à des fins promotionnelles.

15. Données personnelles

Les données collectées lors des réservations sont utilisées uniquement pour :

- * la gestion des réservations
- * la communication avec les clients
- * l'organisation des activités.

Conformément au ****Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ****, chaque client dispose d'un droit :

- * d'accès
- * de rectification
- * de suppression de ses données.

Toute demande peut être adressée par courriel à : contact@guidespavinsancy.fr

16. Médiation de la consommation

REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES - MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges:

Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur MCP MEDIATION peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante :

www.mcpmediation.org ou par courrier

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION et PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS

17. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au ****droit français****. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège du Prestataire.

18. Acceptation des CGV

La réservation d'une prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.